



06_2026_05

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**CREATION ET CONDITION DE DEPOT DES LISTES POUR
 L'ELECTION DES MEMBRES
 DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

COMPETENCES COLLECTE-EAU POTABLE ET ANC

Date convocation : 07/05/2026**Nombre de voix présentes : 72****Nombre de voix en exercice : 87****Nombre de voix ayant pris part à la décision : 73**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M. TREPEU Alain.

Présents (72) : M BEGUE Gérard , M BORDE-BAYLACQ Claude , M BORDENAVE Philippe , M BOURDA Olivier , M BOURIAT-CAPDESSUS Yannick , M BOUSQUÉ, Pierre , M CAILLABET Gilles , M CAMBRA Henri , M CANÉRE Bertrand , M CANTOUNET Michel , M CAPELLE Bernard , M CAZENAVE Jean-Bernard , M CHANTRE Michel , M COURADES Michel , M COUTOUILLAT Thierry , M CROHARE Didier , M DABADIE Gérard , M DANJOU Grégory , M DASSE Grégory , M DAVID Michel , M DESSÉRÉ Jean-Michel , M DIAS Francis , M DIAZ Sébastien , M HERVE Loïc , M JOUBERT Benjamin , M KHOLLER Pascal , M LACAZE Philippe , M LAFFORGUE Jérôme , M LAGAHE Dominique , M LANOT Sébastien , M LARRAZABAL Didier , M LASSERRE Jean-Luc , M LOUET Christophe , M MARSAIS Philippe , M MOLIES, Bernard , M PEDEBEARN Jean-Marc , M PERSONNE Alain , M PEYRE Franck , M PRAT Florian , M RIAUTET Patrice , M SARRABERE Jean-Luc , M SEBAT Jean-François , M SEMPE Christian , M TEULE Jean Paul , M TISNE Guillaume , M TRENEL Fabien , M TREPEU Alain , M TRUCO Jean-Philippe , M VIGNES Guillaume , M. GAUVILLE Mathieu , M. SEGOT Joël , M.CROUHADA VIGNEAUX Thomas , Mme BALZANO Maïté , Mme BREQUE Michèle , Mme CASSOURET Christelle , Mme CHARRON Magali , Mme CORRAL Muriel , Mme DABADIE Nicole , Mme DELMON Jocelyn , Mme DOS SANTOS Carla , Mme DUCLERC Dominique , Mme DUMONT REY Manon , Mme DUPUY RIERA Valérie , Mme FOURCADE Sandrine , Mme KROLCHYK Véronique , Mme LACAZE-LABADIE Aude , Mme LAHONDA Marie Claude , Mme LE CLAIRE Fabienne , Mme MARQUEZ Stéphanie , Mme NAPIAS Muriel , Mme VEPER Corine , Mme VINCONNEAU LAPUYADE Florence

Représenté (1) : M JUNCA Ludovic (pouvoir à M CHANTRE Michel)

Absents (14) : M BARATS Alain , M BOURDEU Julien , M LABAT Joël , M LACAZE Julien , M LAHOU PECOUSTAU Marc , M MARCHENAY Jean - Noël , M MARTIN Franck , M MAUHOURET André , M MOUNOU Christophe , M NICOLAU Patrick , M POUBLAN Jean Damien , M VILLAIN Christophe , M VILLALON Damien , Mme DALLA SANTA Marie-Anne

M. Alain Personne a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Commission de délégation de service public

Création et Conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres et élections des membres de la CDSP

MONSIEUR LE PRESIDENT SOUMET A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE RAPPORT SUIVANT,

Dans le cadre des procédures de délégation de service public, le Code Général des Collectivités Territoriales, conformément aux dispositions légales (articles, D 1411-5, L.1411-5, R 1411-1), prévoit la création d'une Commission spécifique compétente amenée à se réunir au minimum :

- pour l'analyse des dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre

- pour l'examen des offres initiales et la rédaction d'un avis sur la (les) entreprise(s) ayant soumissionné.

Monsieur le Président rappelle que cette Commission de Délégation de Service Public relative à l'ensemble des délégations de services publics du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre est composée du président ou son représentant, et de cinq membres du conseil syndical élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission. Il est proposé :

- d'approuver le principe de création d'une CDSP ;
- de fixer les conditions de dépôt des listes.

Selon réponse ministérielle à la question n° 54877 publiée au journal officiel le 18 octobre 2016, il est admis que l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes dans une délibération adoptée juste avant ledit dépôt et l'élection elle-même, le tout au cours de la même séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions syndicales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Le dépôt des listes sera ainsi organisé immédiatement après l'adoption de la présente délibération, et avant le vote de la délibération relative à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP.

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

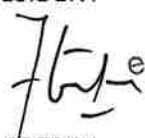
- Approuve la création d'une commission de délégation de service public permanente pour l'ensemble des contrats de concession et ce, pour la durée du mandat syndical.
- Fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :
 - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
 - les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT


Alain TREPEU

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre